

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-463

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-463

Projet de requalification des quartiers anciens dégradés de "Bordeaux Re Centres" - Projet de réhabilitation de la crèche des douves - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2010/0974 du 17 décembre 2010, le Conseil communautaire de la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagé dans le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Bordeaux [Re] Centres. La convention partenariale pour la mise en œuvre du projet a été signée le 21 janvier 2011.

Par délibération n° 2012/0130 du 16 mars 2012, le Conseil communautaire a validé le projet d'avenant n°1 à la convention PNRQAD ayant pour objet de préciser le contenu du projet urbain et le programme des équipements publics porté à la convention.

Cet avenant a intégré la réhabilitation de la crèche des douves au programme des équipements publics portés à la convention.

L'avenant de sortie de la convention PNRQAD, signé le 18 octobre 2018 a précisé que la maîtrise d'ouvrage du projet était assurée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Bordeaux et a ajusté le coût prévisionnel de l'opération.

1. Contenu du projet :

Le Foyer maternel du Centre d'accueil et d'accompagnement de la famille (CAAF) et une crèche municipale occupent un même bâtiment, appartenant au CCAS, situé au 63 rue des Douves. Ce bâtiment datant de 1962 a subi de nombreuses adaptations au fil du temps. Il était nécessaire de travailler à un projet de réhabilitation global de l'équipement.

Située sur le secteur André Meunier / Renaudel, défini comme l'un des secteurs prioritaires d'intervention de la convention PNRQAD, le projet de réhabilitation de la crèche des Douves a pour objet de participer au renouveau du secteur tout en jouant un rôle essentiel pour l'accueil petite enfance, équipements présentant un déficit important sur le quartier.

Le projet de réhabilitation a pour objet de réaliser une mise aux normes de sécurité, d'améliorer le confort de l'équipement et d'accroître sa capacité d'accueil.

2. Montant de la subvention demandée à Bordeaux Métropole pour la réalisation de l'équipement.

Le projet partenarial défini dans le cadre de la convention PNRQAD fait apparaître le montant des participations financières suivantes :

- coût de l'opération (HT) : 1 395 020 € (basé sur la répartition de surface correspondant à la crèche sur le prix global de l'opération)
- participation Ville de Bordeaux : 1 075 000 €,
- participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : 100 000 €,
- participation Bordeaux Métropole : 120 000 €,
- participation de la Caisse d'allocations familiales : 100 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivant :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L1511-2, L5211-5 et L5217- 2 ;

VU la délibération 2010/0974 du 17 décembre 2010, engageant la Communauté urbaine de Bordeaux dans le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés Bordeaux Re Centres,

VU la délibération n° 2012/0130 du 16 mars 2012 précisant le contenu du projet urbain et les modalités de financement des équipements dont la crèche des douves,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

- la réhabilitation de la crèche des douves est inscrite dans un projet global et partenarial de rénovation du centre historique,
- que l'équipement est situé sur le quartier Saint Michel, prioritaire au titre de la politique de la ville,
- que le projet s'inscrit dans le contrat de codéveloppement 2018-2020 entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole approuvé en Conseil métropolitain le 27 avril 2018,
- le montant de participation financière sollicité auprès de Bordeaux Métropole sera versé au terme de la réalisation du projet, sur présentation d'un état détaillé des factures, ne pourra pas excéder le montant de 120 000€ et sera versé au prorata du montant réalisé des travaux en cas de non atteinte du coût prévisionnel du projet,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le montant de participation financière maximale de 120 000€ de Bordeaux Métropole au projet de réhabilitation de la crèche des douves,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci annexée portant attribution de la subvention au CCAS pour la réalisation de l'opération et de ses conditions de paiements,

Article 3 : d'imputer la dépense au Budget principal, chapitre 204, article 20415322, fonction 213.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	--